

## Interview du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration régionale (suite et fin)

Suite de la page 2

**Il y a quelques jours, un sommet conjoint CEEAC-CEDEAO sur les questions de paix, de sécurité, etc., s'est tenu à Lomé au Togo. En sa qualité de président en exercice de la CEEAC, le numéro un gabonais a coprésidé les travaux avec son homologue de la CEDEAO le Togolais Faure Gnassingbé. Que doit-on retenir de ces assises ?**

Pour être plus précis, il s'agit du premier Sommet extraordinaire conjoint CEEAC-CEDEAO sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Ce Sommet est la suite du processus débuté en février 2015, lorsque les chefs d'Etat de la CEEAC se sont retrouvés à Yaoundé lors du Sommet extraordinaire sur la sécurité et la lutte contre Boko Haram. Ainsi, les chefs d'Etat des deux sous-régions se sont réunis 5 ans plus tard autour des présidents Ali Bongo Ondimba et Faure Gnassingbé, le 30 juillet 2018 pour non seulement marquer leur profonde solidarité aux pays du front, mais aussi discuter des solutions adaptées pour mettre fin au terrorisme et au radicalisme violent. Dans le communiqué conjoint et la déclaration adoptés à l'issue de ce sommet, les chefs d'Etat et de gouvernement ont approuvé la mise en place et le renforcement, aux niveaux national et régional, des mécanismes d'alerte précoce et de réponses rapides aux crises impliquant la société civile, les leaders d'opinion, les femmes, les jeunes et les acteurs étatiques. Ils ont condamné les actes violents commis notamment dans le cadre des crises internes visant à déstabiliser les Etats et tendant à remettre en cause les frontières nationales. La déclaration a en particulier insisté sur l'échange d'informations stratégiques, la levée d'obstacles à l'entre-aide policière et judiciaire,

la gestion concertée des flux migratoires, la prise en compte des questions de politique de développement économique et social, la sensibilisation et la prise des mesures contre la circulation des armes et leur acquisition par des groupes non étatiques et incontrôlés, ainsi que sur les initiatives pour lutter contre le changement climatique.

Sans être exhaustif, je peux également vous dire que les chefs d'Etat et de gouvernement ont exprimé leur solidarité envers les autorités légitimes et le peuple centrafricain. Ils ont réaffirmé leur soutien à l'initiative pour la paix et la réconciliation dans ce pays. Ils ont appelé l'UA à rechercher avec les Nations unies, les moyens de lever l'embargo sur les armes imposé au gouvernement de la République centrafricaine.

Dans le même sillage, les chefs d'Etat et de gouvernement ont réaffirmé leur attachement au respect par toutes les parties prenantes, de l'Accord du 31 décembre 2016 en République démocratique du Congo, seul cadre consensuel et inclusif pouvant permettre l'organisation d'élections transparentes et apaisées.

In fine, nous pouvons retenir que ce sommet historique a été une grande réussite grâce à la forte implication du chef de l'Etat et contribue au renforcement de la coopération entre nos deux sous-régions aux destins liés.

**Depuis plusieurs années, on parle de réduction du nombre des missions diplomatiques gabonaises, partant de celui des diplomates. Mais jusqu'à présent, rien de concret n'est fait à ce niveau. Où en est-on avec ce projet, au moment où la réduction du train de vie de l'Etat s'avère plus qu'indispensable, aux dires du gouvernement ?**

Comme je l'ai rappelé plus haut, la diplomatie est le domaine réservé par la Constitution au

président de la République, chef de l'Etat. Conformément à l'Article 21 de notre Constitution, le président de la République est l'autorité qui accrédite les ambassadeurs et les Envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères et organisations internationales. Il est par voie de conséquence celui qui garde la haute main sur la carte diplomatique de notre pays, c'est-à-dire la répartition de nos missions diplomatiques à travers le monde. Mais comme vous l'avez souligné, depuis quelque temps et au regard du contexte économique actuel, une nouvelle stratégie est effectivement proposée par le ministère des Affaires étrangères sur la question de la redéfinition de la carte diplomatique qui tienne compte du nouvel ordre mondial, de nos intérêts et des priorités de développement économique. Cette nouvelle stratégie diplomatique dont la primeur est bien entendue réservée au chef de l'Etat passe inévitablement par une optimisation de nos représentations à l'extérieur et une rationalisation des effectifs.

**Sur un tout autre plan, permettez-nous de vous demander où est-ce que vous en êtes avec les revendications socio-professionnelles du syndicat des agents de votre ministère, on se souvient de ce qu'à votre arrivée ici, ces derniers observaient un mouvement de grève ?**

En effet, j'ai trouvé à mon arrivée un mouvement de grève du personnel. Nous avons reçu le bureau du syndicat pour entamer un dialogue et notre message semble avoir été bien perçu. Le piquet de grève a été levé, ce qui est à mettre au crédit des responsables dudit syndicat. Par rapport aux points relatifs au cahier des charges, grâce aux efforts entamés par mes prédécesseurs et la bienveillance du chef de l'Etat, la délocalisation des services est dés-

ormais effective depuis plusieurs semaines du côté du Batterie IV, avec une amélioration significative du cadre de travail. Une dotation en matériel informatique et de bureautique en cours de répartition entre les services devrait permettre à chaque agent d'avoir un poste de travail équipé. Le point relatif au transport a également connu une évolution avec la mise en circulation prochaine des bus dédiés au personnel.

Sur les autres points de revendications, notamment la régularisation des situations administratives des agents et les formations, les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères sont astreints au respect des mesures gouvernementales de réduction du train de vie l'Etat. En conséquence, une solution isolée n'est pas envisageable.

En somme, un cadre de dialogue social constructif et apaisé est établi avec le bureau du syndicat pour voir ensemble comment améliorer progressivement les conditions de travail et trouver des solutions aux autres problèmes légitimes posés par les agents et qui ont un caractère transversal.

**Monsieur le ministre d'Etat, nous sommes arrivés au terme de cet entretien. Auriez-vous un autre sujet qui vous tient à cœur, en rapport à vos missions, mais que l'on n'a pas évoqué ici ?**

Je pense que nous avons fait le tour de la question et je n'ai pas d'autres sujets personnels ou en particulier à évoquer. Mon rôle est de mettre en musique la feuille de route du président de la République dans le domaine de la diplomatie qui lui est réservé par la Constitution. Je m'y emploie avec le concours précieux d'une équipe de diplomates dynamiques, volontaires et professionnels.

## Révision des listes électorales

### Début de la seconde phase le 8 août

LLIM

Libreville/Gabon

**DANS** un communiqué rendu public dernièrement, les services du ministère en charge de l'Intérieur ont annoncé le début de la seconde phase de la révision électorale concernant les personnes en âge de voter. Celle-ci se tiendra du 8 au 10 août prochain. Cette dernière touche concerne les personnes dont l'inscription ou la radiation aura été ordonnée par la juridiction compétente ou celles aux-

quelles les juridictions auront interdit le droit de vote ou d'élection après la première révision de la liste électorale. Elle s'étend aussi aux membres de la famille des personnes concernées vivant avec eux à la date de leur mutation ou de leur mise à la retraite ; les agents des secteurs public ou parapublic ainsi que les employés des entreprises privées ayant fait l'objet d'une mutation ou d'une mise à la retraite après la première révision électorale ; les citoyens ayant atteint dix-huit ans après le 29 juin 2018, date de clôture de la première

révision ou qui les auront au plus tard le 10 août 2018, date de clôture de cette seconde révision ; les personnes régulièrement inscrites dont les noms ne se retrouvent pas en définitive sur la liste de leurs circonscriptions électorales ou de leurs centres de vote. Les opérations se feront sur présentation de la Carte nationale d'identité, du Passeport biométrique ordinaire ; de l'acte de naissance ou du jugement supplétif. En plus de l'un de ces documents, il leur sera également demandé l'acte juridique ordonnant la radiation ou la réhabilitation

du droit de vote pour ceux qui recouvrent leurs droits civils et politiques ; l'acte de mutation ou l'attestation de mise à la retraite pour les citoyens mutés ou mis à la retraite ; le récépissé d'enrôlement et une pièce d'identité pour ceux dont les noms n'apparaissent pas sur la liste électorale et ceux dont les données ont été mal inscrites.

L'inscription sur la liste électorale étant un acte individuel, volontaire et personnel, il est rappelé par ailleurs que les citoyens déjà inscrits sur cette liste et qui se sont ré-enrôlés



Photo : Rudy Hombene/L'Union

Un instantané de la première phase de l'opération d'enrôlement.

trouveront leurs noms à leurs anciens lieux de vote, ceux ayant opéré plusieurs changements de lieu de vote sont maintenus au

dernier changement enregistré lors du traitement des données. Ces deux cas de figure ne font pas l'objet de réclamations.

## Miroir du gouvernement

### Vers une rentrée académique des plus tendues ?

**LA** prochaine rentrée pourrait être particulièrement agitée. Et pour cause, 16 773 nouveaux bacheliers de la cuvée 2018 devraient cogner aux portes d'entrée des universités et grandes écoles publiques du pays, et s'ajouter aux 35 000 étudiants existants. Ce qui n'est pas une mince affaire. Car, depuis un certain nombre d'années, les capacités d'accueil de tous ces établissements supérieurs sont largement dépassées. Alors, où caser tout ce beau monde ?

Pour tenter d'y répondre, le ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur, Jean de Dieu Moukagni-Iwangou, a présidé, jeudi 2 août dernier, à son cabinet, une

réunion à laquelle ont pris part les responsables de l'Université Omar Bongo (UOB), l'Institut universitaire des sciences de l'organisation (IUSO), l'École normale supérieure de l'enseignement technique (Enset), l'Institut national des sciences et de gestion (INSG), etc. À l'issue de ce tour de table, aucune solution concrète n'a été avancée. Le chef du département de l'Enseignement supérieur a indiqué que plusieurs autres rencontres sont prévues autour de cette épineuse problématique de l'accueil au sein de nos universités et grandes écoles. Sans présager de quoi que ce soit, sans vouloir non plus charger la barque du membre du gouverne-

ment, il est à craindre que ces prochains tours de table ne débouchent également sur rien de concret. Car la problématique à laquelle il est confronté se pose, depuis un certain temps, à chaque rentrée académique. Et que les facteurs qui la sous-tendent sont à peu près connus de tout le monde : insuffisance des infrastructures, fort taux de redoublement au premier cycle universitaire, absence de programmation, offres de formation assez limitées et inadaptées aux besoins et à l'évolution de la société, etc.

Pour essayer de faire face à cette situation, de nombreuses pistes de solutions avaient été évoquées, en leur temps, par plusieurs prédéces-

seurs de M. Moukagni-Iwangou et de nombreux experts. À ce propos, on aimerait bien savoir si le projet de délocalisation de l'UOB est définitivement rangé dans les tiroirs ? À quel stade on en est avec celui de construction des universités de Mouila, Oyem et Port-Gentil ? Va-t-on reconduire le partenariat public-privé, qui a montré ses limites du fait des impayés de l'Etat ?

Bref, c'est dire l'étendue de la tâche qui attend le ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et qu'il a véritablement du pain sur la planche. Comme quoi, pour matérialiser son ambition d'essayer de venir à bout d'une situation qui n'a que trop duré, il faudrait qu'il fasse

preuve d'opiniâtreté. Dans cette optique, on serait curieux de voir les moyens qui seront mis à sa disposition pour préparer au mieux la prochaine rentrée académique. Car, bien que notre pays soit confronté à une crise économique aiguë, l'éducation, la santé, le social constituent bien des secteurs prioritaires. Tout compte fait, l'initiative du membre du gouvernement d'associer toutes les composantes de l'université dans la recherche des solutions à certains maux qui minent cet environnement est salutaire. Même s'il faut avouer que cette démarche participative ne saurait être efficace sans une réelle volonté politique.